Compte-rendu de la CAP des magasiniers des bibliothèques

Jeudi 11 février 2016

MOTION « extension de l'ouverture des bibliothèques »

En préambule de la CAPN, le SNASUB-FSU a lu une motion contre l'extension des horaires des bibliothèques dans un contexte où les budgets matériels, humains et financiers ne le permettent pas.

L'Administration est intervenue pour dire que ce n'est pas un nouveau dispositif et qu'il est de la responsabilité des établissements d'organiser l'extension des horaires des bibliothèques. Une commission ad hoc est prévue pour aider les établissements à cette ouverture. Un plan de 12 millions d'euros (dont 25 créations de postes !) est engagé sur quatre ans en collaboration avec les collectivités territoriales.

La CAP des magasiniers a ensuite examiné les RA et les titularisations.

REDUCTIONS D'ANCIENNETE (RA)

Selon le dispositif qui règlemente l'attribution des RA, le nombre de mois à utiliser était de 1939 cette année. 2030 agents étaient éligibles (agents ayant eu un EPA) sur un total de 2154 agents. 124 agents n'ont pu en bénéficier car n'ayant pas eu d'EPA (Entretien professionnel annuel)

780 agents ont obtenu une RA de 1 mois ; 551 ont obtenu 2 mois de RA. Il restait donc 57 mois à attribuer.

Exceptionnellement cette année, l'administration a demandé 2 mois de majoration pour un agent (deux mois supplémentaires à accomplir dans le grade). Après discussion l'administration a proposé une majoration d'un mois, nous nous sommes déclarés contre cette proposition.

La présidente a annoncé que le dispositif des RA s'achèverait l'année prochaine. Le dernier RDV prévu pour statuer sur les RA sera pris au premier semestre 2017. Rappelons que le SNASUB-FSU a travaillé en CAP pour que les magasiniers obtiennent 1 mois de RA chaque année. Or, force est de constater que des établissements en décident autrement, comme la BNF qui attribue jusqu'à 5 mois de RA à quelques agents en 3 ans.

Et une fois encore, un nombre important de magasiniers n'ont obtenu aucune RA depuis 3 ans alors que rien ne s'y opposait. Le SNASUB-FSU l'a fait remarquer et a demandé à l'administration de revoir la copie. Mais malgré cela l'administration est restée sourde à nos attentes. Une fois encore, l'attribution des RA a été un théâtre d'injustices.

Ajoutons à cela que tous les magasiniers en CMO, en congé maternité, ou en congé parental n'ont pu bénéficier d'un EPA alors que les établissements sont tenus de mettre tout en œuvre pour réaliser un EPA par téléphone ou visioconférence avec l'accord de l'agent.

Vote concernant les RA :

Parité syndicale : 8 contre, à l'unanimité
Parité administration : 8 pour, à l'unanimité

TITULARISATIONS

8 stagiaires ont été titularisés magasiniers 2e classe.

OBSERVATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le SNASUB-FSU a évoqué la situation d'un agent contractuel, titularisé magasinier principal 2eme classe dans le cadre de la loi Sauvadet après 6 ans de services dans son établissement. Ce dispositif national est destiné à résoudre la précarité mais son application dans ce cas précis entraîne aussi l'accès direct à un grade supérieur que beaucoup de magasiniers titulaires n'atteignent que difficilement par la voie du tableau d'avancement et après de longues années.

Une demande a été faite pour que la localisation des postes offerts au mouvement soit précisée dans POPPEE.

Enfin, nous avons rappelé notre opposition totale au RIFSEEP. Pétition de 8500 signatures.